



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

Procès-verbal de l'assemblée communale du jeudi 15 mai 2025 à 20h15 à la salle paroissiale

Le président, M. Jean-Claude Girardin ouvre l'assemblée. Il salue les 30 citoyens présents et excuse M. Stéphane Bonvin, conseiller communal. Mme Stéphanie Biolchi caissière communale et non domiciliée à Cornol est également présente. Cette assemblée a été convoquée réglementairement dans le Journal officiel de la « République et Canton du Jura » N° 14, du jeudi 10 avril 2025 ainsi que par le biais des informations communales. L'ordre du jour se déroulera tel que présenté. MM Alain Charmillot et Arnaud Fuhrer sont nommés scrutateurs. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et sur recommandation du Délégué aux Affaires Communales cette assemblée sera enregistrée. Cet audio sera supprimé dès que le procès-verbal aura été accepté.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 février 2025

L'article N° 27 du règlement d'administration et d'organisation de la commune précise que le procès-verbal n'est plus lu lors de l'assemblée communale, mais il peut être consulté sur le site internet de la commune ainsi qu'à l'administration. Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure pour sa rédaction.

2. Voter les dépassements de budget, prendre connaissance et approuver les comptes 2024

M. Jésus Moreno, conseiller communal, prend la parole, pose la question d'entrée en matière et présente ce point. Les comptes étaient consultables au secrétariat communal ou sur le site internet de la commune.

- **Comptes de fonctionnement par classification administrative** : les comptes 2024 ont été révisés et approuvés par notre organe de révision, GNG Fiduciaire. Lors de sa séance du 16 avril 2025, le conseil communal les a également ratifiés.

Le total du compte de fonctionnement s'élève à CHF 4'828'353.17. Les comptes 2024 présentent un déficit au compte général de CHF 36'451.42 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 200'214.50. Le compte général ne comprend pas les financements des services communaux comme l'eau, l'épuration les eaux de surface et les déchets qui sont financés par les taxes et l'on peut relever qu'il présente un bon résultat pour 2024.

La présentation du compte de fonctionnement sera faite sur la base de la lecture des récapitulatifs par rubrique en précisant les différences notables entre les comptes 2024 et le budget 2024.

Compte de fonctionnement par classification administrative

Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	425 745.85	25 076.06	428 083.45	25 176.35	418 107.77	17 568.65
		400 669.79		402 907.10		400 539.12
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLIC - DÉFENSE	197 012.47	129 030.27	119 736.00	100 754.00	174 030.62	115 746.80
		67 982.20		18 982.00		58 283.82
2 FORMATION	1 438 853.78	27 483.30	1 339 075.50	34 971.00	1 442 831.65	44 071.56
		1 411 370.48		1 304 104.50		1 398 760.09
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - ÉGLISES	88 172.10	12 282.25	76 956.50	10 330.00	73 458.20	21 438.38
		75 889.85		66 626.50		52 019.82
4 SANTÉ	8 459.25		9 627.00		11 581.10	
		8 459.25		9 627.00		11 581.10
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	1 194 719.35	263 065.85	1 500 884.45	567 265.00	1 337 225.30	454 316.55
		931 653.50		933 619.45		882 908.75
6 TRAFIC - TRANSPORTS - TÉLÉCOMMUNICATIONS	371 650.15	118 754.80	401 299.15	80 744.00	360 217.50	118 920.55
		252 895.35		320 555.15		241 296.95
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	563 055.09	559 163.65	579 423.75	611 429.20	588 013.12	562 239.35
		3 891.44		32 005.45		25 773.77
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	260 840.59	340 347.39	247 237.55	307 928.00	244 554.55	334 715.64
	79 506.80		60 690.45		90 161.09	
9 FINANCES - IMPÔTS	279 844.54	3 316 698.18	261 955.70	3 025 467.00	222 966.57	3 273 802.19
	3 036 853.64		2 763 511.30		3 050 835.62	

Excédent de produits englobé dans la rubrique 9
Excédent de charges englobé dans la rubrique 9

36 451.42 CHF

200 214.50 CHF

69 833.29 CHF



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

- **0 Administration générale** : aucun dépassement budgétaire en 2024. Cette rubrique boucle avec un excédent de charges de CHF 400'669.79. Il en résulte une diminution des charges de CHF 2'237.00 par rapport au budget 2024.
- **1 Ordre et sécurité publics - défense** :
Dépassement budgétaire : CHF 57'450.12 correspondant à une correction du solde du compte courant SIS (1500.38111.90). Cette correction génère une charge exceptionnelle de l'ordre de CHF 38'000.00 dans les comptes de la commune.
Cette rubrique boucle avec un excédent de charges de CHF 67'982.20. Il en résulte une augmentation des charges de CHF 49'000.00 par rapport au budget 2024.
- **2 Formation** :
Dépassements budgétaires :

2122.36110.00	Augmentation de notre participation aux traitements des enseignants pour le degré primaire : + CHF 19'628.45.
2128.30101.00	Engagement d'une concierge dès le 01.03.2024 à 40% : + CHF 7'477.75.
2128.31204.00	Augmentation des frais d'électricité : + CHF 10'918.30
2128.39101.00	Imputation des salaires des employés de la voirie pour Les travaux réalisés à l'école. Sous-évaluation du budget. Malgré l'engagement d'une concierge dès le 01.03.2024, les entretiens extérieurs, les nettoyages après manifestations, divers, sont réalisés par les voyers : + CHF 16'179.90.
2130.36121.00	Augmentation de notre contribution aux frais d'écologie pour le degré secondaire : + CHF 8'704.00.
2132.36110.02	Augmentation des charges liés à l'enseignement pour le degré secondaire : + CHF 10'932.65.
2125.31309.00	Diminution des coûts des frais de transport : - CHF 10'339.00.

La rubrique formation boucle avec un excédent de charges de CHF 1'411'370.48. Il en résulte une diminution des charges de CHF 107'265.98 par rapport au budget 2024.
- **3 Culture – Sport – Loisirs – Eglises** : aucun dépassement budgétaire en 2024. Cette rubrique boucle avec un excédent de charges de CHF 75'889.85. Il en résulte une augmentation des charges de CHF 9'263.35 par rapport au budget 2024.
- **4 Santé** : aucun dépassement budgétaire en 2024. Cette rubrique boucle avec un excédent de charges de CHF 8'459.25. Il en résulte une diminution des charges de CHF 1'167.75 par rapport au budget 2024.
- **5 Prévoyance sociale** :
Dépassements budgétaires :

5455.30100.00	UAPE - Engagement d'une assistante socio-éducative (ASE) dès le 01.07.2024 : +CHF 21'131.30.
5722.36370.00	Aide sociale - Augmentation considérable des bénéficiaires des aides sociales : Total des versements aux bénéficiaires des aides sociales pour 2024 : CHF 215'110.00. En contrepartie, nous avons reçu



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

5322.36330.20	des remboursements pour un montant de CHF 67'094.00. Notre participation aux charges liées relatives à la caisse de compensation et prestations complémentaires est moins importante : - CHF 13'945.00.
5455.42402.00	Les contributions des parents sont plus importantes aux frais de repas et de gardes : + CHF 19'120.55.
5799.xxxxx.xx	Nouvelle méthode de comptabilisation concernant la répartition des charges de l'action sociale (rubrique no 5799) : - CHF 32'139.00.

Cette rubrique boucle avec un excédent de charges de CHF 931'653.50. Il en résulte une diminution des charges de CHF 1'965.95 par rapport au budget 2024.

- **6 Trafic – Transports - Télécommunication** : aucun dépassement budgétaire en 2024. Cette rubrique boucle avec un excédent de charges de CHF 252'895.35. Il en résulte une diminution des charges de CHF 67'659.80 par rapport au budget 2024.

Remarques :

6150.31517.00 : frais d'entretien des véhicules moins conséquent que prévu : - CHF 8'525.05.

6150.49101.11 : imputation conciergerie école (2128.39101.00), les commentaires ont déjà été donnés sous la rubrique de l'école : + CHF 16'179.90.

6156.31204.00 : coût concernant les frais d'électricité est moins important que prévu : - CHF 7'069.40.

6156.31309.01 : coût concernant les réparations des candélabres moins importants : - CHF 7'907.25.

- **7 Protection environnement – Aménagement du territoire** : aucun dépassement budgétaire en 2024. Cette rubrique boucle avec un excédent de charges de CHF 3'891.44. Il en résulte une augmentation des charges de CHF 35'896.89 par rapport au budget 2024.

- **8 Economie publique** : aucun dépassement budgétaire en 2024. Cette rubrique boucle avec un excédent de produits de CHF 79'506.80. Il en résulte une augmentation des charges de CHF 18'816.35 par rapport au budget 2024.

- **9 Finances – impôt :**

Dépassements budgétaires : 9630.34304.00 Divers travaux et remplacement d'appareils dans les appartements du bâtiment communal : + CHF 12'639.00.

Remarques :

Produits fiscaux :

• Comptes 2024 : CHF 2'404'874.00

• Budget 2024 : CHF 2'218'270.00

➔ soit une augmentation des produits fiscaux des PPH de CHF 186'604.00.

La différence provient surtout de 4 facteurs :

- l'impôt sur le revenu des PPH est plus important de CHF 67'361.00 par rapport au budget.
- le montant des variations des années antérieures s/revenu des PPH est plus important de CHF 111'339.- par rapport au budget.
- l'impôt à la source des PPH est supérieur de CHF 10'183.00.
- l'impôt sur les frontaliers est plus important de CHF 64'494.00.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

Impôts directs des personnes morales :

Produits fiscaux :

- Comptes 2024 : CHF 129'092.00
- Budget 2024 : CHF 130'500.00

Autres impôts directs :

Produits fiscaux :

- Comptes 2024 : CHF 379'526.00
- Budget 2024 : CHF 288'300.00

Soit une augmentation des produits des autres impôts directs de CHF 91'226.00.

Si la taxe immobilière est bien maîtrisée, l'impôt sur les gains immobiliers et en capital est difficile à chiffrer d'où une différence de CHF 87'116.00. En effet, la Commune ne dispose d'aucune information sur ces 2 postes ; à savoir :

- La vente de bien immobilier sur le territoire communal et quand interviendra le décompte de l'impôt.
- Les gains en capital : il est difficile pour la Commune également de chiffrer qui prendra par exemple le capital en cas de retraite.

C'est pourquoi le Conseil reste très prudent sur ces 2 postes.

Concernant la péréquation financière, la commune a bénéficié d'un montant de CHF 222'044.00.

La rubrique 9 Finances-impôts boucle avec un excédent de produits de CHF 3'073'305.06. Il en résulte une augmentation des produits de CHF 109'579.26 par rapport au budget 2024.

Financements spéciaux :

Approvisionnement en eaux :

Dépassements budgétaires :

- 7100.31112.00 : appareils (compteur d'eau) : + CHF 6'551.10. Aucun montant ne figurait au budget.
- 7100.33003.00 : amortissements planifiés – Installation eau potable : + CHF 7'483.25. Ajout de l'amortissement planifié St-Gilles / Veye Môtie / Vers l'Ouest.

Remarque :

- 7100.42402.00 : taxe de consommation - fourniture d'eau au m3 : - CHF 36'853.85. Recettes moins importantes que prévu.

Le résultat du financement spécial clôture avec une perte de CHF 8'069.60.

Assainissement en eau :

Dépassements budgétaires :

- 7200.35102.00 : Attribution au financement spécial-maintien de la valeur : + CHF 17'168.85. Correction du calcul du maintien de la valeur pour l'alimentation du fonds. Les charges financières, soit les intérêts et amortissements des dettes sont prises en compte dans le calcul.

Remarque :

- 7200.42402.00 : Taxes de consommation-Elimination des eaux au m3 : - CHF 19'779.75. Recettes moins importantes que prévu.

Le résultat du financement spécial clôture avec une perte de CHF 4'249.71.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

Gestion des déchets :

Le résultat du financement spécial clôture avec un bénéfice de CHF 7'744.02.

Correction de cours d'eau :

Le résultat du financement spécial clôture avec un bénéfice de CHF 17'218.55.

Forêt :

Le résultat du financement spécial clôture avec un bénéfice de CHF 37'341.33.

Remarques :

- 8200.31309.01 : façonnage et débardage, Moins de travaux que prévu : - CHF 18'025.25.
- 8200.42506.02 : vente de bois d'industrie, Recettes moins importantes : - CHF 13'175.65.
- 8200.46310.01 : subventions plus conséquentes que prévu (arbre habitats, soins, plantations) :
+ CHF 11'495.00.
- 8200.46321.50 : recette extraordinaire due à la dissolution du triage Terridoubs : + CHF 22'580.12.

Chauffage à copeaux de bois :

Le résultat du financement spécial clôture avec une perte de CHF 1'846.80.

Remarques :

- 8730.31432.00 : frais concernant l'entretien des installations sont plus importants que prévu :
+ CHF 13'060.20.

Investissements :

COMPTE DES INVESTISSEMENTS	COMPTES 2024	Comptes 2023
	CHF	CHF
PAR NATURE		
50 Immobilisations corporelles	84'129.15	170'057.90
51 Investissements pour le compte de tiers	40'158.95	19'413.70
52 Immobilisations incorporelles	0.-	14'000.-
58 Investissements extraordinaires	24'000.-	9'880.85
5 Dépenses d'investissements	148'288.10	213'352.45
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	0.-	-7'612.90
62 Transferts d'immobilisations incorporelles dans le PF	8'800.-	0.-
63 Subventions d'investissements acquises	93'715.-	0.-
6 Recettes d'investissements	102'515.-	-7'612.90
5 ./ 6 INVESTISSEMENTS NETS	45'773.10	220'965.35



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

Investissements principaux

CHF

Projet d'agrandissements de l'école primaire	23'458.-
Révision du Plan d'aménagement local	24'500.-
Achat de compteurs d'eau	40'158.95
Acquisition d'un véhicule d'exploitation	24'000.-

Bilan :

BILAN		31.12.2023	31.12.2024
		CHF	CHF
100	Disponibilités et placements à court terme	1'075'086	1'294'587
101	Créances	1'543'731	1'381'827
104	Actifs de régularisation	555'216	671'592
107	Placements financiers	0	200
108	Immobilisations corporelles	1'029'831	971'270
10	PATRIMOINE FINANCIER	4'203'864	4'321'276
140	Immobilisations corporelles	6'783'305	6'592'754
142	Immobilisations incorporelles	183'585	197'785
144	Prêts	162'861	122'961
145	Participations et capital action	24	24
146	Subventions d'investissement	1	1
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	7'129'776	6'913'525
1	ACTIFS	11'333'640	11'234'801
200	Engagements courants	240'442	283'162
201	Engagements financiers à court terme	301'720	301'720
204	Passifs de régularisation	15'071	17'162
	CAPITAUX DE TIERS A COURT TERME	557'233	602'044
206	Engagements financiers à long terme	8'848'577	8'508'143
209	Engagements financ. spéc. et fonds capitaux tiers	37'734	35'204
	CAPITAUX DE TIERS A LONG TERME	8'886'311	8'543'347
20	CAPITAUX DE TIERS	9'443'544	9'145'391
290	Engagements/avances sur financements spéciaux	693'896	788'466
293	Préfinancements	459'322	600'518
294	Réserve de la politique budgétaire	280'000	280'000
296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	3'679	3'679
299	Excédement/découvert du bilan	453'199	416'748
29	CAPITAL PROPRE	1'890'096	2'089'411
2	PASSIFS	11'333'640	11'234'801



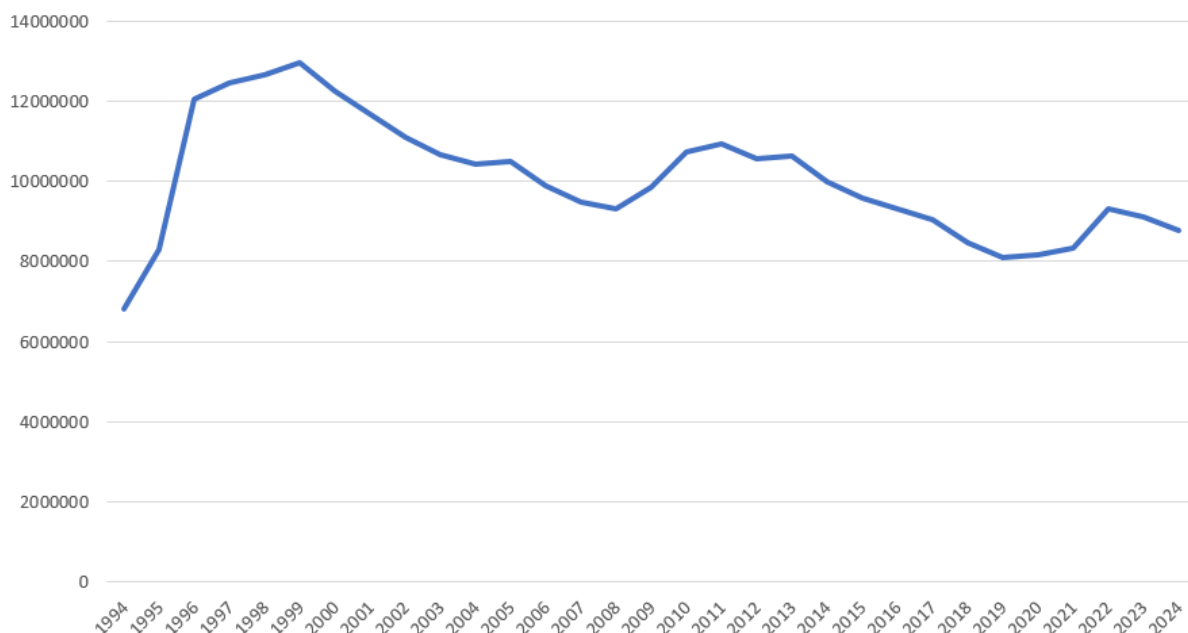
Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

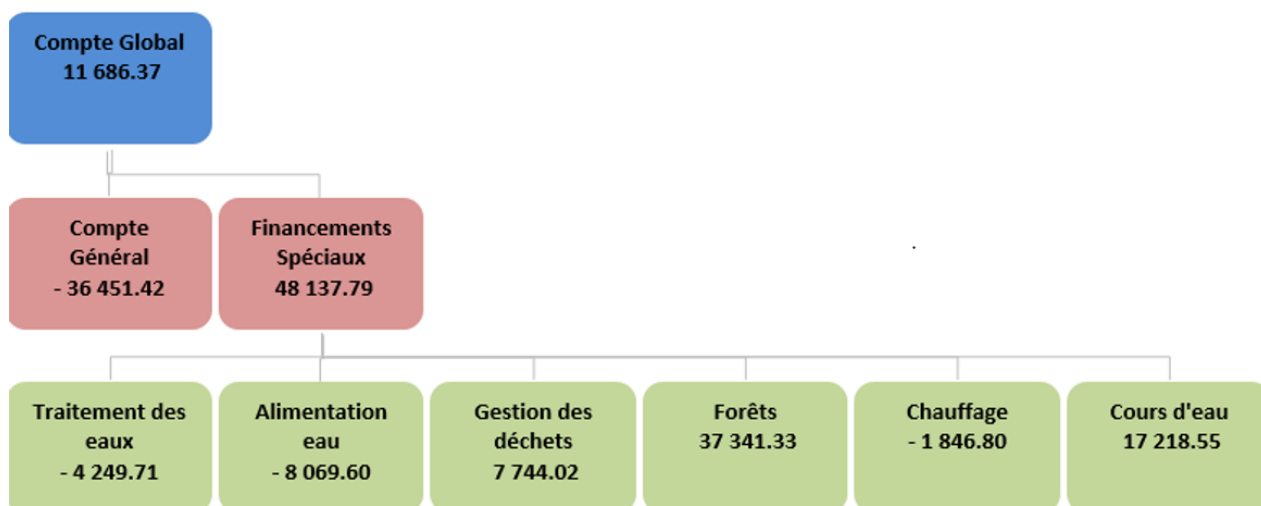
Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

- Les disponibilités en banques et caisse s'élèvent à CHF 665'741.00 et nous avons un montant de CHF 628'846.00 sur les fonds attribués.
- L'endettement communal net s'élève à CHF 4'824'113.98 soit une dette nette par habitant de CHF 4'454.40 (CHF 4'943.10 en 2023 / CHF 5'739.35 en 2022). L'endettement de la commune est considéré comme élevé, néanmoins la dette baisse de façon raisonnable avec peu d'investissements consentis en 2024.
- Le total des dettes à court terme et long terme s'élève à **CHF 8'777'915.00**. Un amortissement de plus de CHF 300'000.00 des dettes a été réalisé depuis 2023.

Evolution des dettes



Graphiques du résultat 2024





Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
900	Compte général	-36'451.42	-200'214.50	69833.29
901	Clôture des financements spéciaux :	48'137.79	73'254.70	-17'419.77
90	Clôture du compte de résultats	11'686.37	126'959.80	52'413.52
400	Impôts directs, personnes physiques	2'404'873.95	2'218'270.-	2'439'407.38
401	Impôts directs, personnes morales	129'092.35	130'500.-	139'296.12
4021	Impôts fonciers	211'849.05	207'350.-	201'961.-
5 ./. 6	Investissements nets	45'773.10		220'965.35

Aucun prélèvement n'a été effectué dans la réserve de politique budgétaire pour 2024.

Questions / Interventions :

- Un citoyen relève qu'une différence entre le résumé des comptes présentés ce soir et les comptes remis aux citoyens apparaît. Il est répondu que la nouvelle présentation MCH2 est en cause et que la caissière veillera à présenter cela différemment pour les comptes 2025.
- Il est demandé quel véhicule d'exploitation a été acheté en 2024. Il s'agit d'un tracteur ISEKI multi-usage permettant de déblayer la neige et de tondre. CHF 20'000.00 avaient été budgétisés dans le fonctionnement mais un véhicule plus polyvalent et permettant de tracter une remorque a été choisi pour un montant de CHF 24'500.00.
- Il est demandé à quoi correspond la correction du solde du compte courant du SIS. Des erreurs figuraient dans les comptes du SIS et notre fiduciaire a procédé à la correction.

Ratification des comptes 2024 et rapport du vérificateur des comptes :

- Le conseil communal de Cornol a ratifié les comptes lors de sa séance du 16 avril 2025. GNG Révision Sàrl recommande d'approuver les comptes annuels 2024 présentant un excédent de charges de CHF 36'451.42.

Des remerciements sont adressés à la caissière pour son excellent travail. Les citoyens n'ayant pas d'autre question, le Président des assemblées procède au vote à mains levées. Les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité.

3. Discuter et voter la modification de l'article 10 du règlement sur les élections communales

Slide ancienne et nouvelle teneur.

M. Gilles Villard prend la parole, pose la question d'entrée en matière et présente ce point.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

Temps du scrutin **Article 10, ancienne teneur**

¹ Le scrutin est ouvert du samedi au dimanche, aux heures fixées par le conseil communal.

² Il est ouvert, au moins, dans les temps suivants :

a) Le samedi, de 18 heures 30 à 19 heures 30 (seulement lors d'élection),

b) Le dimanche de 10 heures à 12 heures.

³ Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

Temps du scrutin **Article 10, nouvelle teneur**

¹ Le scrutin est ouvert le dimanche de 10 heures à 12 heures.

² Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

Questions / Interventions :

- Il est rappelé que les votes par correspondance sont relevés par le secrétariat communal jusqu'au samedi précédant le scrutin à 16h00.

Personne n'ayant de remarque, le président procède au vote à mains levées. Le point 3 est accepté à l'unanimité.

4. Divers

La parole est cédée à M. le maire Gilles Villard.

- Tag Heuer : les travaux de la nouvelle usine se déroulent selon le programme prévu et elle devrait être opérationnelle pour l'automne 2026. Le conseil communal suit le dossier de près par rapport à l'utilisation future de l'usine actuelle afin de garantir la pérennité du site.
- Prétat SA : l'entreprise a nommé un nouveau directeur et souhaite agrandir le site de Cornol. L'assemblée communale devra se prononcer prochainement sur la modification du plan d'aménagement local (MAL) dans ce secteur. Les conditions sont en cours de négociation entre les dirigeants de l'entreprise et le conseil communal. Le dépôt public de la MAL a déjà eu lieu et une opposition devra être traitée par le SDT si l'assemblée accepte le plan tel que défini.
- PAL : la révision du PAL est en voie de finalisation après plusieurs examens préalables mais 1.8 hectares de zone à bâtir doit encore être affectée en zone agricole pour que le canton accepte le dépôt public. Le conseil communal espère déposer cette révision avant la fin de cette année. Les éventuelles oppositions devront ensuite être traitées par le Canton.
- Agrandissement école primaire : la collaboration entre la commune, Sironi & Associés SA, Les employés de la voirie et la direction de l'école se déroule bien. La mise en soumission des travaux débutera prochainement afin de définir le coût total pour ensuite pouvoir voter un crédit en assemblée communale. Les citoyens devraient en savoir plus d'ici la fin de l'année. En cas d'acceptation du projet, les travaux devraient durer environ un an et demi. Le conseil communal devra étudier la possibilité de déplacer certains élèves durant une période déterminée.
- Crèche : à la suite du sondage et de la demande d'autorisation d'ouverture d'une crèche, préparés avec minutie par l'administration communale et la directrice de l'UAPE, le Gouvernement a accepté la création de places préscolaires à Cornol. Le conseil communal étudie les possibilités d'emplacement pour cette nouvelle entité avec une priorité portée au local de l'ancien magasin, appartenant à l'UAPE qui est en vente.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

Dès que le dossier sera ficelé (démarches multiples), l'assemblée communale prendra position à ce sujet afin de permettre l'ouverture d'une crèche dans les meilleurs délais. Ce projet serait un atout supplémentaire pour Cornol et les alentours.

- Fenêtres bâtiment communal : un crédit de CHF 36'000.00 a été voté par l'assemblée communale à cet effet. Les travaux ont été adjugés et seront effectués sur la façade ouest. Le montant sera prélevé sur le compte courant « bâtiment communal ».
- Réfection bureau communal : un crédit de CHF 30'000.00 a été voté par l'assemblée communale. Le conseil communal a finalement décidé selon ses compétences, d'effectuer la rénovation de la peinture et le changement du sol. Le coût total s'élèvera à CHF 46'150.00 et sera également prélevé sur le compte courant « bâtiment communal ».
- Cornoline bas du village : le 20 février 2025, l'assemblée communale a accepté le plan spécial Cornoline bas du village. Le dossier a été transmis au Canton pour le traitement des oppositions restantes. La mise en soumission sera réalisée prochainement afin de pouvoir démarrer les travaux encore cet automne s'il n'y a pas de recours. La commune profitera de ces travaux pour remblayer l'ancien site Cortech.
- Cabane forestière : des portes coulissantes vitrées ont été installées afin de fermer les lieux à la suite de différentes déprédations. Il n'est plus possible d'accéder à l'intérieur sans location mais il est toujours possible de s'y arrêter et d'utiliser la place et les bancs extérieurs.
- Vestiaires abri PC : Des discussions sont en cours avec le FC Ajoie Monterri concernant la révision de la convention de l'utilisation des vestiaires et des douches en fonction également du nouveau contrat avec l'armée. Une assemblée communale devra également se prononcer sur le budget concernant l'amélioration et la réfection des locaux de l'abri utilisés également par l'armée et le FC.
- Derrière-Monterri : des négociations ont actuellement lieu avec l'exploitant du domaine pour la mise à jour du contrat de bail en fonction des investissements consentis et des nouvelles normes agricoles. Des propositions seront soumises lors d'une prochaine assemblée.
- Rénovation place de jeux : les travaux seront réalisés dès que le permis de construire nous aura été délivré par la Section des Permis de Construire. Une partie des infrastructures ne sera pas immédiatement installée du fait du projet d'agrandissement de l'école primaire. Les demandes de dons ont été lancées et M. Gilles Villard fait part de ses sincères remerciements aux nombreux généreux donateurs. Un versement est toujours possible pour ceux qui le désireraient.
- Cornol Bouge : il est rappelé que le défi « Cornol Bouge » est en cours et prendra fin le 1^{er} juin 2025. Les organisateurs sont remerciés et les citoyens sont invités à y participer en inscrivant les minutes d'activité par le biais de l'application. Etant donné le travail découlant de cette manifestation, la formule sera certainement revue l'année prochaine s'il n'y a pas davantage de bénévoles et de participants qui s'annoncent.
- Plantation des fleurs : il est encore possible de s'annoncer jusqu'à demain au secrétariat communal afin de participer à la plantation des fleurs qui aura lieu samedi 17 mai 2025 à 09h30.
- Concours des maisons et jardins fleuris : le concours aura lieu cette année mais sans inscription. Chacun est libre de transmettre des photos au secrétariat communal et notamment pour les espaces situés derrière les maisons et qui ne sont pas visibles depuis la route.
- Fête village : la manifestation aura lieu les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2025. Le comité d'organisation est remercié.
- Votations : M. Gilles Villard invite les citoyens à se rendre aux urnes ce weekend et il encourage les ayants-droits à soutenir la réfection du collège Stockmar qui constitue un projet important en faveur de la jeunesse d'Ajoie et du Clos du Doubs.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

M. Gilles Villard remercie les citoyens présents pour leur attention et rappelle qu'il se tient à disposition pour de plus amples renseignements.

Questions / Remarques :

- Derrière Monterri : il est demandé si le domaine Derrière Monterri est comptabilisé comme un fonds spécial ou s'il est intégré dans la comptabilité générale. Celui-ci est intégré dans la comptabilité générale et un droit de superficie est perçu annuellement. CHF 200'000.00 aurait dû être restitué à l'exploitant lors de la cessation de son activité mais les investissements consentis par l'agriculteur jusqu'ici sont supérieurs à ce montant. Des solutions sont actuellement recherchées en collaboration avec la FRI et ce dossier sera présenté cette année encore en assemblée communale. Les discussions engagées avec la FRI ont permis au conseil communal de constater que la rente superficielle ainsi que le fermage qui avaient été mis en place à l'époque étaient cohérents.
- Véhicule voirie : il est demandé si la commune prévoit de revendre le « frontal » qui est inutilisé et entreposé depuis plusieurs années à côté de la déchèterie. M. Gilles Villard répond que celui-ci sera prochainement réparé et utilisé par les cantonniers.
- Coupes de bois sécuritaires : un citoyen demande si le bois déposé aux pieds des arbres au Chemin du Fâtre à la suite des coupes sécuritaires va être évacué. Il est répondu que celui-ci est volontairement conservé pour la biodiversité.
- Déchets - Gypsière : un ayant-droit relève que des déchets ont été retrouvés dans des sacs éventrés à la Gypsière. Le conseil communal se charge actuellement de régler cette problématique. Les responsables sont recherchés et un nettoyage des lieux sera effectué.
- Résurgence d'eau : un citoyen explique que de l'eau s'écoule du pâturage situé sous la Gypsière depuis un certain temps et qu'une résurgence se forme à la hauteur du hangar de M. Michel Schmid. Il est répondu que M. Stéphane Bonvin se charge actuellement de cette problématique. L'origine a été trouvée et des travaux seront entrepris prochainement.
Un autre ayant-droit relève qu'un agriculteur du village a remblayé son champ, situé au-dessus de la rivière et pense que cette intervention a bloqué le passage de l'eau. Cette remarque sera étudiée par le conseil communal.
- Loi sur l'électricité : étant donné que la revente d'électricité par les propriétaires privés est à présent possible, il est demandé si un regroupement avec d'autres communes est envisagé du fait que BKW n'offre pratiquement rien pour le rachat des kWh. Il est répondu que l'intégration de notre commune dans la société régionale « Energie District de Porrentruy (EDP) SA » devrait nous aider à trouver des solutions à ce sujet.
- Passages piétons : un citoyen demande si le passage pour piétons, situé à la route de Courgenay à la hauteur du shop des Rangiers sera conservé du fait qu'il est en partie effacé. Il est répondu que celui-ci sera gardé et que l'éclairage de tous les passages pour piétons du village sera amélioré. Le marquage sera retracé dès que le Service des Infrastructures sera intervenu dans le cadre de la réfection de la chaussée dans ce secteur.
- Transports publics : il est demandé s'il serait envisageable de prévoir le passage d'un bus supplémentaire en soirée. M. Gilles Villard explique que les subventions fédérales seront revues à la baisse et que les 23 passages de bus dont nous bénéficions entre Cornol et la Baroche seront réduits à 20. Ces suppressions seront mises en consultation prochainement au sein des communes. Le Canton et la Confédération seront ensuite décisionnaires.
- Densification circulation : il est relevé par une citoyenne que l'affluence des véhicules au sein du village est de plus en plus conséquente et que la vitesse n'est pas toujours respectée sur la route cantonale. Il



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

est répondu que des radars « sympas » vont à nouveau être posés dans plusieurs secteurs du village. Un déplacement des limitations de vitesse a été effectué à la route de la Baroche et si cette mesure ne devait pas être suffisante, la création d'un « dos d'âne » pourrait éventuellement être envisageable. Cependant, cette intervention est du ressort du Service des Infrastructures de la RCJU. M. Jésus Moreno rappelle qu'une présentation avait été effectuée par M. Stéphane Bonvin lors d'une précédente assemblée communale (14 décembre 2023). Il rappelle que le Canton avait désapprouvé la pose d'une barrière de sécurité dans le virage de la route de Courgenay. La commune n'est malheureusement pas décisionnaire en ce qui concerne les interventions en lien avec les routes cantonales.

- Travaux immeubles La Valletaine : il est demandé pourquoi des échafaudages ont été installés autour des immeubles de la Valletaine. M. Gilles Villard relève que ces logements n'appartiennent pas à la commune mais à la fondation de la Valletaine. Il explique qu'un défaut caché par rapport à l'éternit du toit a été découvert. Les vis défectueuses laissent passer l'eau qui s'infiltre dans les appartements et des travaux de réfection sont nécessaires.
- Routes communales : il sera demandé aux cantonniers de combler dans les meilleurs délais, les nids de poules au Chemin du Breuil et notamment à la hauteur des moloks.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Claude Girardin remercie les citoyens pour leur présence et leur souhaite une bonne suite de printemps ainsi qu'une belle soirée. Il est 21h30 lorsque le président lève l'assemblée.

Au nom de l'assemblée communale :

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Claude Girardin

Rachel Rondez